

Ordre du jour :

- Urbanisme et Travaux
- Règlements et tarifs cimetière et columbarium
- Recensement de la Population
- Décisions modificatives sur Budgets
- Peinture mur du tennis
- Affaires scolaires, périscolaires et culturelles
- Questions diverses

<p style="text-align: center;">COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL</p>
--

<p style="text-align: center;">du jeudi 25 octobre 2012</p>
--

Sur convocation en date du 18 octobre 2012, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique le 25 octobre 2012, sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Maire.

Etaient présents : Mmes Christelle GEX-FABRY, Sylvie NODY, Fabienne SCHERRER, MM. Michel BARBE, Michel BAWEDIN, Jean-François CHARRIERE, Christian DUPUY, Didier GROBEL, Denis HENRY, Fabrice MARTIN, Jean MAURON, Jean-Paul MUSARD, Patrick SAILLET, Joël SEBILLE (arrivé 20 h 45).

Absents excusés : Mme Sylvie FORESTIER, donné procuration à M. Christian DUPUY, M. François CHARRIERE, donné procuration à Mme Fabienne SCHERRER.

Absents : MM. Hervé MEYNENT, Pierre SIMMONET.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne SCHERRER.

I. Urbanisme et travaux

M. le Maire donne la parole à M. Mauron qui fait le point sur l'avancement de divers travaux.

M. Martin demande ce qu'il en est du projet d'installation d'un réverbère au coin du Chemin de la Vie et signale qu'il s'agit là d'un carrefour dangereux et obscur. M. Mauron répond qu'un devis a été présenté à la Commission de travaux qui a trouvé le coût (environ 10 000 euros) trop élevé. M. Martin demande que ce projet soit présenté à nouveau et qu'il soit invité à la réunion afin de le défendre. Ce sera fait.

Urbanisme :

. M. le Maire présente le PC Donzel, route de Chez Layat

II – Cimetière et Columbarium

Tarifs et durée des concessions : qu'il s'agisse d'une place au columbarium ou d'une concession au cimetière la durée est de 30 ans renouvelable. M. Bawedin rappelle que le tarif des places dans le columbarium existant est de 800 euros et propose au Conseil municipal d'appliquer le même tarif aux niches du nouveau columbarium. Il signale qu'elles peuvent contenir jusqu'à trois urnes. MM. Barbe et Sébille, Mme Nody trouvent ce tarif trop élevé par rapport à des expériences qu'ils ont faites dans d'autres localités à cet égard. M. le Maire propose au Conseil de procéder au vote. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le montant de 800 euros pour une niche du columbarium, avec deux voix contre (M. Sébille et Mme Nody) et une abstention (M. Barbe).

Tarif concession cimetière : M. Bawedin indique par ailleurs qu'une dizaine d'emplacements seront repris dans le cimetière proprement dit, que des aménagements seront à faire pour pouvoir proposer des **concessions trentenaires**. M. le Maire propose que le **tarif** de ces concessions soit **fixé à 800 euros** et passe au vote. MM. Barbe et Sébille et Mme Nody trouvent ce prix trop élevé. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, **accepte ce montant à la majorité**, avec quatre voix contre (Mme Nody, MM. Barbe, Grobel et Sébille) et une abstention (M. Martin).

III – Recensement de la population

M. le Maire explique que le recensement doit commencer en janvier 2013. La commune sera divisée en quatre secteurs, deux pour le chef-lieu et deux pour les hameaux.

Sur proposition de Monsieur le Maire, Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, les agents communaux retenus pour les fonctions d'agent coordonnateur titulaire et suppléant. Les quatre personnes (agents recenseurs) qui se rendraient chez les habitants ne peuvent être membres du Conseil municipal.

IV – Décisions modificatives du budget

En l'absence de Mme Goy, ce point est renvoyé à la prochaine réunion.

V – Peinture du mur du tennis

Le Conseil Municipal approuve l'octroi d'un budget de 600 euros pour cette opération qui se fera en partenariat avec des associations.

VI – Affaires scolaires, périscolaires et culturelles

Mme Scherrer présente alors la demande de **subvention pour la classe de mer de l'école primaire d'un montant de 2380 euros** pour 34 enfants de Boège. Après en avoir délibéré, **le Conseil municipal approuve à l'unanimité** le versement de cette subvention à l'AAPPE de Boège.

Mme Scherrer indique par ailleurs que lors du Conseil d'administration du collège, on a voté l'augmentation de 2,5 % des tarifs de la cantine : de 2,93 euros à **3 euros pour le repas au forfait**, de 3,60 euros à **3,70 euros pour le repas au planning** et de 5 euros à **5,15 euros le repas exceptionnel**, à partir du 1^{er} janvier 2013. Le Conseil municipal, sur proposition de M. le Maire, vote l'application de ces tarifs aux familles à partir du 1^{er} janvier 2013. Mme Scherrer indique que, comme à l'ordinaire, elle préparera un document à distribuer aux familles lors des inscriptions cantines du deuxième trimestre.

VII – Questions diverses

. M. le Maire demande au Conseil de l'autoriser à **acter en justice**, auprès du Tribunal Administratif, en ce qui concerne le financement par la CCVV de **l'Atsem mise à disposition du SIVU scolaire Villard-Burdignin**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité de donner mission à M. le Maire pour cette action en justice.

. M. le Maire présente alors le **plan de financement proposé par le SMDEA** pour les travaux du **Penaz**, soit une subvention de **19725 euros et un emprunt de 84000 euros**, sur **quinze ans à un taux de 5,11%**. Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

. En ce qui concerne la sollicitation de **l'Office du Tourisme d'Habère-Poche**, qui **demande une subvention de 10400 euros par an**, le Conseil municipal reporte sa décision à une réunion ultérieure.

. M. le Maire indique qu'un établissement sis à Boège est menacé de voir sa **licence 4** saisie et **vendue aux enchères**. Il propose au Conseil municipal de participer aux enchères. Il quitte la salle du Conseil, afin de permettre le débat et la délibération : le Conseil municipal après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la participation de la Commune aux enchères dans la limite d'un certain montant.

. M. le Maire rend compte au Conseil municipal du rapport du commissaire enquêteur pour l'enquête publique sur la révision 2 du PLU. Ses conclusions sont positives sous réserve d'une réponse argumentée aux questions 30 et 38. Cette réponse sera faite.

. M. le Maire signale que la cérémonie du 11 novembre aura lieu à Boège cette année.

. M. Henry fait ses adieux au Conseil municipal qui lui exprime ses vœux pour sa nouvelle installation dans le Midi de la France.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire déclare la séance levée à 22 h 15.